

CHALLENGES PROMOTION 2022-2023

Cette saison, la FFB inaugure une nouvelle organisation de la division Promotion.

Grande nouveauté pour les joueurs et joueuses jusque 2♣*

Les épreuves ne sont plus « genrées » :

Plus de mixte, de dames, de senior, tout le monde peut jouer avec tout le monde.



3 Challenges /2 : Automne, Hiver et Printemps

Vous jouez :

- ▶ Quand vous voulez, avec autant de partenaires que vous voulez, quels que soient leur catégorie et leur classement.
- ▶ Dans le (ou les) clubs de votre choix et, tout en jouant vos tournois de régularité, vous participez au challenge sans supplément d'inscription.

Vous participez à la finale de comité (3 sites en Automne/Hiver) :

- ▶ Pour tout joueur participant à la finale de comité par paires, les PE obtenus en club dans les deux mois précédant la finale seront doublés !
- ▶ Chaque joueur pourra s'inscrire avec qui il veut à chaque FC**.
- ▶ La majorité des paires seront qualifiées pour la FN en simultané dans le comité.

N.B : à chaque remontée des résultats des tournois de régularité dans les clubs et donc, dans chaque mail adressé par la FFB aux joueurs avec leurs résultats, il y aura un lien à cliquer éventuellement pour être inscrit automatiquement à cette finale. La FFB a prévu de communiquer très régulièrement vers les joueurs.

2 Challenges/4 : Automne et Hiver

- ▶ Une FC directe comme avant sur un week-end.
- ▶ Ensuite, pas de FL, une FN directe à St Cloud (avec une équipe qualifiée par comité).

N.B : Le Challenge par 4 de Printemps sera organisé seulement au niveau du Comité d'Auvergne.

P.S : Chaque joueur ayant participé à ces challenges pourra également participer en plus aux compétitions Espérance/2 et 4, ainsi qu'à toutes les compétitions Honneur/2 et /4 si l'IV total de la paire ou de l'équipe respecte le règlement.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du responsable « Promo » ou du président de votre club 😊

Rappels des conditions de participation au Challenge Promotion

** Les joueurs classés 2♣ peuvent jouer sous certaines conditions en Promotion (RNC au 27/2/2022)

Article 15

Si la paire comprend un joueur(se) classé(e) en 2^{ème} série Trèfle, son IV ne pourra être supérieur à 80.

(2♣ + 3♥ max)

Article 29

Une équipe peut comprendre au plus, deux joueurs classés en 2e série Trèfle, mais l'IV de l'équipe ne peut alors être supérieur à 160.